AVIS PUBLIC

AVIS AUX PERSONNES INTÉRESSÉES
DÉROGATIONS MINEURES - AOÛT 2025

1. Cet avis public est donné en vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

2. Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 12 août 2025 à 19 h 30, à la salle communautaire Athanase-David (église) située au 2490, rue de l'Église, les membres du conseil devront statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1857-1859, ROUTE 117
Dossier : DM-2025-00036
Lot : 2 991 907 du cadastre du Québec
Objet : Permettre un bâtiment accessoire commercial de deux (2) étages alors que le règlement de zonage 601 prescrit que la hauteur d'un tel bâtiment ne peut excéder un (1) étage.

979, RUE DES BLEUETS
Dossier : DM-2025-00041
Lot : 2 991 147 du cadastre du Québec
Objet : Permettre l'implantation d'un bâtiment principal dont l'orientation de la façade avant est de 53° par rapport à la ligne de lot avant du terrain alors que le règlement de zonage 601 prescrit qu'une telle façade doit être orientée selon un axe variant de 0 à 30 degrés.

1005, RUE CÉCILE
Dossier : DM-2025-00043
Lot : 6 618 598 du cadastre du Québec
Objet : Permettre l'implantation d'un garage détaché en cour avant sur un terrain riverain à une distance de 1,65 mètre de la ligne de lot avant alors que le règlement de zonage 601 prescrit que qu'un tel garage doit être implanté à une distance de minimale de 6 mètres.

3. Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à ces demandes de dérogations mineures, en personne, pendant la séance du conseil municipal.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 28 juillet 2025

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint